

FACTURATION MENSUELLE DES CLUBS

Afin de faciliter les échanges entre les trésorier(e)s des clubs et le Comité Départemental du Val d'Oise de Tennis de Table ET de vous offrir la meilleure gestion possible, voici quelques bonnes pratiques administratives pour nos échanges financiers.

Le règlement de vos factures

Pour une comptabilité au top, nous vous demandons de régler vos factures **uniquement à réception**. Elles sont envoyées directement au Trésorier(e) de votre club avec copie au Président(e) à chaque début de mois

- **Stop aux avances** : Merci de ne plus effectuer de paiements anticipés.
- **A chaque début de mois pour le mois écoulé**, mais si la somme à facturer **ne dépasse pas les 100,00 € => report de la facture sur le mois prochain**
- **La règle d'or** pour chaque paiement :
 - Pour les virements (à privilégier si possible), n'oubliez pas d'indiquer votre **nom de club** et le **numéro de facture** concerné. C'est ce qui nous permet de vous identifier en un clin d'œil !
 - Pour les chèques, n'oubliez pas d'indiquer au dos le numéro de la facture et mettre « CD 95 TT » comme bénéficiaire.
Ils sont à adresser par courrier à Maison des Comités – CD 95 TT – 106 Rue des Bussys 95600 EAUBONNE
- Les informations du **RIB du Comité** sont indiquées en bas de chaque facture

Restons en contact !

Une interrogation ou une erreur sur une facture, n'hésitez pas à nous contacter ; l'erreur est humaine et si elle est avérée elle sera rectifiée.

Une relance client arrive parfois dans votre boîte mail ? Pas de panique, cela concerne simplement une ou des factures oubliées.

- **Répondez-nous** : Un petit mot de votre part nous aide énormément à tenir vos comptes à jour et à éviter les malentendus.



Contact : **09.62.62.62.72** ou **06.14.20.56.20** ou secretariat@cd95tt.com